gières info
bulletin municipal d'informations de Gières n° 462
janvier
février
2026

Combien ça coûte ?

Plaine des Sports

Résidence Roger-Meffeys

Petite enfance

Écoles primaires

Gières jeunesse

Restaurant scolaire

Bibliothèque

Clos d'Espiès

Services Municipaux

Laussy

DGS Menuiserie
DAVID GIROUD-SUISSE
8 rue Charles Morel
38420 DOMÈNE
✆ 07 82 34 00 41
contact@dgsmenuiserie.fr

Matériel industriel de balayage
Location de balayeuses-raboteuses
MIB
Boîte Postale N°3 - ZI LE BRESSON
38660 LE TOUVET - 04 76 08 42 42

Carrosserie ROVIRA
Réparations toutes marques
Pare-brise
Toutes assurances
13, rue de la Libération
38610 GIÈRES
Tél. 04 76 89 33 80 - carrosserie.rovira@wanadoo.fr

imprimerie des ECUREUILS
3, rue de Mayencin - ZI - 38610 GIÈRES
Tél. 04 76 42 11 92 - E-mail : imp.ecureuils@wanadoo.fr

Vente et réparation
d'instruments à vent & pianos
✆ 04 76 89 40 40
www.bertet-musique.com
Mardi au samedi 9h-12h / 14h-19h
1 bis avenue Esclangon - 38610 GIÈRES
BENOIT BERTET
MUSIQUE

Ecole et Collège privés Don Bosco
Tél. 04 76 89 42 59
De la maternelle à la 3e
LV1 Anglais - LV2 Espagnol - Italien
Section Bilingue Anglais/Allemand de la 6e à la 3e
Classes de 6e à dominantes "7e Art, Archéologie, Patrimoine, Montagne, Ludosciences" et
Classe de 4e à projet
"Ouverture sur l'Europe"
Catéchèse - Études dirigées
Demi-pension, garderie et étude jusqu'à 18h
19, rue de la Plaine - 38610 GIÈRES - www.don-bosco-gieres.com

Laurent MARON
RÉNOVATION ET TRAVAUX DIVERS
Fenêtres - Pvc/alu/bois
Volets roulants - Carrelage
Placo - Plomberie - Électricité
Aménagement intérieur
13, rue Wilson - 38610 GIÈRES - ✆ 06 70 48 77 39

Déjeunez en terrasse ombragée
avec vue sur le golf
chaque midi 7j/7
2002

Profitez d'un lieu unique pour vos événements
Repas groupe, anniversaire, baptême, mariage, repas d'affaires, séminaire, show room, team building...
Devis sur demande : com@golfduriage.com
Réservation : 09 62 50 47 89
7j/7 à midi et soir à partir de 20 personnes - capacité 200 places

AGI
Association Intermédiaire Grésivaudan
Vous êtes à la recherche d'un emploi ?
AGI recrute des candidats motivés pour plusieurs postes :
Entretien des locaux, Agents périscolaires, Garde d'enfants, Agents espaces verts, etc.
Nos équipes de professionnels sont là pour vous accompagner dans votre projet et vous aider à trouver l'opportunité qui vous correspond.
Contactez-nous au 04 76 77 76 77 - direction@agi-domene.fr
www.agi-domene.fr

édito

« Quand l'État décompense... »

À l'approche des fêtes il est une certitude : deux types de conversation doivent être évitées dans les repas de famille. Parler de politique et parler d'argent. L'actualité nous invite pourtant à mettre les pieds dans le plat tant la situation financière n'invite pas à l'optimisme.

La faute en revient à l'État, englué dans la spirale des déficits et qui tente de rééquilibrer ses comptes en réduisant ses versements aux collectivités. Rien de neuf sous le soleil nous dira t-on, puisqu'il y a 10 ans déjà, les communes voyaient fondre les crédits reçus de l'échelon national (en particulier la fameuse DGF – dotation globale de fonctionnement), afin de contribuer "au redressement des finances publiques". À la clé, 600 000 € en moins dans les caisses de la ville de Gières.

Le mouvement se poursuit depuis lors de manière insidieuse et selon un schéma bien établi. L'État réduit l'impôt des contribuables et s'engage à compenser la perte de recettes qui en résulte pour les collectivités. Puis, sous prétexte d'économies, il décide, quelques années plus tard, de minorer cette compensation. Cette méthode a déjà servi à "raboter", jusqu'à les faire disparaître (au moins pour Gières), les crédits versés aux collectivités pour les indemniser de la suppression de la taxe professionnelle. Le gouvernement prévoit désormais son application à la taxe foncière sur les locaux industriels. L'allègement de cette dernière, décidé en 2021, était depuis lors compensé par l'État de façon "dynamique ", en tenant compte notamment des effets de l'inflation. Or le projet de loi de finances 2026 (encore en discussion à l'heure où s'écrit cet éditorial) prévoit pour l'heure une baisse de 25 % des montants de compensation.

Il nous faut espérer que cette mesure ne sera pas adoptée en l'état, car la ville de Gières, dont un cinquième des rentrées fiscales est tirée de la présence sur son sol d'un local industriel (le dépôt de tramway de la M'TAG) y perdrait la bagatelle de 300 000 € de recettes. Un chiffre presque comparable à ce que lui coûterait la disparition de la compensation de l'exonération totale de taxe d'habitation, qui n'est pas à l'ordre du jour, mais dont le bruit commence à circuler en coulisses, notamment dans celles du récent congrès des maires.

La cure d'austérité ne s'arrête pas là. Elle est également perceptible dans l'assèchement des subventions d'État aux investissements locaux. Les enveloppes budgétaires gérées par les préfectures se réduisent comme peau de chagrin à tel point que la construction en cours d'une nouvelle école maternelle à Gières, le plus important investissement de notre commune depuis 2005 (5 Mns €), est financé sans le moindre centime de participation de l'État, situation qui aurait été inimaginable 10 ou 20 ans en arrière.

Perte de recettes, perte de subventions... la commune a différentes options pour faire face : en diminuant ses coûts de fonctionnement, en réduisant les services fournis à ses administrés ou en augmentant le taux de la taxe foncière. Depuis 2016, seul le premier levier a été actionné, au travers du non-renouvellement de postes de contractuels ou du non-remplacement de certains agents titulaires partis en retraite : le directeur des ressources humaines, la directrice de la vie locale, pour ne citer que ceux là. Leurs missions ont été "récupérées" par d'autres encadrants, au prix toutefois d'un alourdissement de leur charge de travail que les progrès de la dématérialisation ne compense que partiellement. Et force est de constater qu'en taillant ainsi dans nos dépenses de fonctionnement nous en arrivons désormais à l'os... L'équipe qui sortira des urnes en mars 2026, devra nécessairement jouer sur d'autres tableaux. Il en ira de l'équilibre des budgets des années à venir et du maintien de la qualité de gestion qui caractérise notre commune.

Le contexte financier dans lequel nous évoluerons n'ira pas en s'améliorant. Sans doute faut-il y voir une opportunité ? La contrainte peut se révéler étouffante, mais elle est également mère d'ingéniosité et d'innovation. Faire encore mieux avec moins en faisant croître la matière grise et décroître la matière physique. Tel est le défi qui attend la commune pour les années à venir. Il s'agit même, sans aucun doute, d'un défi de société !

À toutes et à tous, de très joyeuses fêtes de fin d'année,

Le maire
Pierre Verri

sommaire

édito | **3**

« Quand l'État décompense... »

repères | **5**

Mise en place de la vidéo-verbalisation

solidarité | **12**

La crèche familiale

culture | **6**

Lumière ! Histoire d'une hors-la-loi

asso's | **15**

L'anniversaire du jumelage

focus | **16**

Gières a fêté Noël

dossier | **9**

Combien ça coûte ?

numéros d'urgence

Police municipale : **04 76 89 69 19**
(renvoi sur portable)
Police nationale : **17**
Médiateurs : **07 88 63 82 29**
N° Verts de la Métro :
Voirie : **0 800 805 807**
Déchets ménagers : **0 800 500 027**

Sapeurs-pompiers : **18**
Samu : **15**
Urgence Gaz : **0 800 47 33 33**
Urgence Électricité : **0 972 675 038**
Appel d'urgence européen
(portable) : **112**

Sans abri : **115**
Enfance maltraitée : **119**
Enfants disparus : **116 000**
Stop Djihadisme : **0 800 00 56 96**
Centre anti-poison Lyon : **04 72 11 69 11**

gières
Mairie de Gières
15, rue Victor-Hugo
38610 Gières
Tél. 04 76 89 36 36
Fax 04 76 89 69 11
www.ville-gieres.fr

Directeur de la publication **Pierre Verri** | Directeur-adjoint **Vincent Mercier.**
Comité de rédaction **Vincent Mercier**, **Justine de Loubens**, **Mickaël Guiheneuf**.
Rédaction et photos (sauf mention contraire) **Nicolas Chartrain**.
Illustration de couverture, design graphique et mise en page **Pierre-Jean Daganaud.**
Publicité **AFComm,** tél : 04 75 51 88 40
Distribution Mairie de Gières | Dépôt légal décembre 2025
Imprimé par l'**imprimerie des Écureuils** à 4 200 exemplaires sur papier 100 % recyclé, sans chlore

repères

Service national

Les jeunes filles et garçons nés en janvier, février et mars 2010 doivent se présenter à l'accueil de la mairie avant le 31 mars 2026, à seize ans révolus, munis de leur livret de famille et de leur carte nationale d'identité, pour le recensement militaire.

Disparition

Jean-François Catrycke, principal du collège Le Chamandier de septembre 2015 à août 2023, nous a quitté fin novembre, à l'âge de 61 ans. Homme de convictions et pétri d'idéaux, guidé par des valeurs fortes, il a mis ses actions au service de la réussite et de l'épanouissement de tous les élèves. À sa famille, le maire et le conseil municipal adressent leurs sincères condoléances.

Municipales 2026

■ **Inscription** - Les prochaines élections municipales auront lieu dimanche 15 et dimanche 22 mars 2026. Pour pouvoir voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales de votre commune.

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année, mais attention, la date limite pour participer à ce scrutin est fixée au :

- **Mercredi 04 février 2026 : date limite des inscriptions en ligne** https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396

- **Vendredi 06 février 2026 : date limite des inscriptions à l'accueil de la mairie**

Si vous êtes français et que vous avez fait votre recensement citoyen à 16 ans, vous êtes inscrit automatiquement sur la liste électorale à 18 ans.

■ **Procuration** — Vous pouvez établir une procuration pour un électeur inscrit dans une autre commune, mais il devra se rendre dans votre bureau de vote le jour du scrutin. Après avoir rempli le formulaire sur https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R58939, il vous faudra vous rendre dans un bureau de police ou une gendarmerie pour valider votre procuration.

■ **Assesseurs** — Les bureaux de vote seront ouverts à partir de 8h et la ville recherche des assesseurs pour aider les élus à tenir les quatre bureaux et/ou pour procéder au dépouillement. Si vous voulez participer, écrivez à mairie.affgen@gieres.fr.

Permanences

■ ***Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC)*** : à l'Espace Info Énergie de St-Martin-d'Hères, sur rendez-vous à prendre au **04 76 14 00 10**

■ ***Architecte-conseil CAUE*** : le 3e mercredi matin du mois, au service technique, sur rendez-vous à prendre au **04 76 89 48 20**.

■ ***Avocat-conseil*** : généralement le dernier vendredi matin du mois, au service État-civil, sur rendez-vous à prendre au **04 76 89 36 36** ;

■ ***Conciliateur de justice*** : à la maison communale de Saint-Martin-d'Hères, sur rendez-vous à prendre au **04 76 60 73 73**.

■ ***Permanence administrative (mariage, Pacs, baptême civil)*** : le mercredi matin et le vendredi après-midi, au service État-civil, sur rendez-vous à prendre au **04 76 89 36 36**.

■ ***Permanence gratuite CLCV*** : le mercredi 7 janvier et le mercredi 11 février de 16h30 à 17h30, salle des platanes, sans rendez-vous (plus d'informations au **04 76 22 06 38** ou par mail à isere@clcv.org)

Conseil municipal

Lors du dernier conseil municipal, suite au décès de Frédéric Delforges *(voir notre page* Expression*)*, Simone Branon rejoint le conseil municipal en tant que conseillère municipale et Éric Bévillard a été élu, 6e adjoint (5 abstentions et 20 pour).

État-civil

Naissances

OCTOBRE 2025
Cussigh Éléna, le 17.

NOVEMBRE 2025
Breuillé Hector, le 6 ; Nunes Da Silva Zacharie, le 26 ; Monnet Thaïs, le 2.

Mariages

OCTOBRE 2025
Belhadjoudja Mohamed et Boumediene Soufia, le 08.

NOVEMBRE 2025
Kimenga Louis et Louzolo-Yidika Odette, le 29 ; Nurdin David et Sanchez Mégane, le 06.

Décès

OCTOBRE 2025
Trocme Gérard le 18 ; Bolognese Nello, Attilio le 20, Corvisy Jean-Pierre le 20

NOVEMBRE 2025
Amorèse François, le 02 ; Bolognese Robert, le 15 ; Mastrototaro veuve Scarpa Sabine, le 16 ; Balducci veuve Del Console Felicia, le 26.

Mise en place de la vidéo-verbalisation

Afin d'améliorer la sécurité routière et de renforcer le respect des règles de circulation, la commune de Gières met en œuvre, à compter du mois de janvier 2026 , un dispositif de vidéo-verbalisation sur certaines voies et zones stratégiques du territoire communal.

– Qu'est ce que la vidéo-verbalisation ?

Elle permet aux agents de la police municipale, habilités et assermentés, de constater en direct, au moyen des caméras de vidéo-protection déjà installées, certaines infractions au code de la route et d'émettre un procès verbal sans arrêt immédiat du véhicule. Ce dispositif est déjà utilisé dans de nombreuses collectivités sur le territoire français.

– Les infractions concernées :

La vidéo-verbalisation ne s'applique qu'aux infractions prévues par la réglementation dont les principales sont : stationnement gênant ou dangereux, franchissement de ligne continue, non port du casque (deux roues motorisés), téléphone tenu en main au volant, franchissement d'un feu rouge, dépassement interdit, etc.

Un avis de contravention est adressé directement au titulaire du véhicule concerné.

– Objectif de ce dispositif :

■ améliorer la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes,

■ lutter contre les comportements dangereux,

■ renforcer l'action des policiers municipaux sur le terrain.

– Précautions réglementaires :

■ La commune de Gières applique strictement la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles. Les images ne sont visionnées que par les agents habilités et exclusivement pour la constatation d'éventuelles infractions.

■ Les administrés conservent leurs droits: consultation, information et contestation selon les procédures prévues par la loi.

culture

Le Laussy 04 76 89 69 12 - laussy@gieres.fr facebook.com/SalleduLaussy - **Billetterie en ligne**

À l'heure du bouclage de ce* Gières info*, nous ne sommes en mesure d'annoncer le film jeune public du 3/02, mais réservez quand même votre soirée !

mardi 6 janvier à 20h **Les enfants vont bien**

Drame de Nathan Ambrosioni, avec Camille Cottin, Juliette Armanet, Monia Chokri... Durée 1h51

Un soir d'été, Suzanne, accompagnée de ses deux enfants, rend une visite impromptue à sa sœur Jeanne. Celle-ci est prise au dépourvu. Non seulement elles ne se sont pas vues depuis plusieurs mois mais surtout Suzanne semble comme absente. Au réveil, Jeanne découvre sidérée le mot laissé par sa sœur. La sidération laisse place à la colère lorsqu'à la gendarmerie Jeanne comprend qu'aucune procédure de recherche ne pourra être engagée : Suzanne a fait le choix insensé de disparaître...

Tarif cinéma : plein **8 €** | réduit **7 €** | abonné (chéquier ciné) **5 €** | - 14 ans **4 €**

samedi 17 janv. - 20h **Contes du Dauphiné, histoires drôles et autres fadaises**
par la Comédie du Dauphiné

Vous souhaitez en savoir plus sur ce spectacle ? Rendez-vous en page *Agenda* !

mardi 27 janvier- 20h **Le Roi nu** *par la compagnie Les 7 Sept familles*

d'Evguéni Schwartz (traduit par André Markowicz)

Une farce royale, délirante et satirique !

Adaptée librement de trois contes d'Andersen, *Le Roi nu* revisite le théâtre de manière débridée, entre satire politique et comédie burlesque. Dans un royaume tyrannique, la princesse Henriette est contrainte d'épouser un roi voisin, un despote sot et cruel. Mais c'est sans compter l'audace d'un berger épris d'elle, prêt à tout pour faire vaciller ce pouvoir. Avec l'aide de ses complices, il imagine un redoutable stratagème afin de ridiculiser ce roi vaniteux en lui confectionnant l'habit le plus précieux au monde que seuls les gens dotés d'intelligence sont capables de voir. Jouée tambour battant, cette pièce est un véritable feu d'artifice théâtral. C'est drôle, féroce, insolent, et tellement réjouissant !

Durée : 1h45 • Dès 10 ans - Tarif : plein **23 €** | réduit **19 €** | Prem'Laussy **17 €** | abonné **14 €**

Lumière ! Histoire d'une hors-la-loi **mardi 24 février - 20h**

par la compagnie du Gravillon

Les tribulations d'un savant fou...

Après *Point de bascule* sur le changement climatique, le chercheur cycliste un peu déjanté Barthélémy Champenois revient explorer un nouveau mystère : la lumière. Comment se déplace-t-elle ? Pourquoi change-t-elle de direction ? D'où viennent nos connaissances sur le sujet ? Avec toujours son petit brin de folie et son énergie débordante, il reproduit des expériences scientifiques de génie avec des exemples simples et concrets, partage ses trouvailles, ses hésitations, ses idées et celles des chercheurs qui ont fait avancer la science. Il nous livre aussi quelques anecdotes, aussi croustillantes que véridiques, sur certains grands scientifiques. Une conférence savante et burlesque où l'on apprend autant qu'on s'émerveille, et où l'on devient lumière, le temps d'un voyage... à la vitesse d'un éclair. **Durée 1h30 • Dès 12 ans**
Tarif : plein **15 €** | réduit **13 €** | Prem'Laussy **12 €** | abonné **9 €**

Alice Guy au pays des Cinémerveilles *par la compagnie Black Dogg Production* **mardi 3 mars - 20h**

La pionnière du cinéma enfin dans la lumière !

Alice Guy a inventé le cinéma. Pourtant, l'histoire a souvent oublié son nom, et ses films ont disparu. Plongez dans l'histoire de cette jeune femme au caractère bien trempé, libre et déterminée qui a dû se faire une place dans un monde d'hommes. Dans ce spectacle sensible et audacieux, elle est plurielle, représentée dans trois différents âges de la vie, dans une mise en scène mêlant plusieurs disciplines : théâtre, cinéma, dessin animé, marionnettes et musique. Tour à tour drôle, poétique, piquante ou sensible, cette création rend justice à la première femme réalisatrice au monde, cette visionnaire qui a participé à l'invention du 7e art. Une célébration artistique et nécessaire, pour redonner voix et lumière à une figure majeure de notre patrimoine culturel.

Durée 1h • Dès 12 ans - Tarif : plein **21 €** | réduit **18 €** | Prem'Laussy **16 €** | abonné **13 €**

Bibliothèque François-Mitterrand — 04 76 89 37 28 — bibliotheque@gieres.fr

La bibliothèque sera fermée du 23 décembre au 1er janvier 2026 inclus.

Le programme de Janvier

- **Cercle de lecture** — Mercredi 7 janvier à 18h, à la bibliothèque
- **Histoires des p'tits bouts** — Samedi 10 janvier à 11h, à la bibliothèque. Des histoires pour les enfants à partir de 3 ans (sur inscription)
- **Club ado** — Vendredi 16 janvier à 17h, à la bibliothèque. Le rendez-vous des 11-15 ans pour parler lectures !

Vendredi 23 janvier - 18h30, à la bibliothèque

Choco-lecture

À l'occasion de la manifestation nationale **des Nuits de la lecture** sur le thème « Villes et campagnes », nous vous avons sélectionné quelques textes pour petits et grands que nous vous proposons d'écouter avec un bon chocolat chaud. Chocolat chaud offert par la bibliothèque. De 9 à 99 ans,

- **Histoires pour petites oreilles** — Samedi 24 janvier à 11h, à la bibliothèque. Les conteuses de la compagnie Cric crac croque ont elles aussi choisi quelques contes pour enfants sur le thème « Villes et campagnes qu'elles s'amuseront à vous raconter. Dès 6 ans, sur inscription.

Le programme de Février :

- **Cercle de lecture** — Mercredi 4 février à 18h, à la bibliothèque
- **Club ado** — Vendredi 6 février à 17h, à la bibliothèque. Le rendez-vous des 11-15 ans pour parler lecture !
- **Histoires des P'tits bouts** — Samedi 14 février à 11h, à la bibliothèque. Des histoires pour les enfants à partir de 3 ans. Sur inscription

Samedi 28 février - de 14h45 à 16h, à la bibliothèque

Activités ludiques autour de la langue française

Animé par Laurence De Melo, une Giéroise diplômée du certificat Voltaire. Vous pensez être bon en orthographe ? Oui ? Vous en êtes bien sûr ? Et si je vous parle des accords des verbes pronominaux ? Ou d'écrire en toutes lettres 1 243 889 054 ? Ou de choisir entre « ennuyant » et « ennuyeux » ? Toujours aussi sûr ? Que ce soit oui ou non, venez-vous amuser à vous faire piéger ! Pour les adultes aimant les difficultés de la langue française - sur réservation auprès de la bibliothèque

- **Comptines pour les 0-3 ans** — Samedi 28 février à 11h, à la bibliothèque. Les comptines sont un merveilleux moyen de jouer avec votre bébé tout en lui faisant découvrir des sons et de nouveaux mots. Venez partager un moment où l'on prend le temps d'aller au rythme des bébés, de livres en chansons ! Parents, grands-parents, nounous, et votre bébé, on vous attend ! Sur réservation.

Du nouveau à la bibliothèque François-Mitterrand

Suite au départ de Nicole Hacques (voir Gières info *460), c'est Charlotte Teillaud (à gauche sur la photo) qui a rejoint l'équipe de la bibliothèque en octobre. Une nouvelle bibliothécaire qui connaît bien le milieu de la culture et plus particulièrement celui des récits et de la littérature jeunesse.*

Après la trêve des confiseurs, Charlotte, Fabienne, Léna et Sibylle vous donnent rendez-vous dès le 2 janvier pour la réouverture de la bibliothèque.

MAJORITÉ MUNICIPALE

J'assistais comme chaque année au congrès des maires de Paris qui s'est tenu du 17 au 20 novembre à Paris. L'édition 2025 a été d'une densité exceptionnelle. Les débats ont mis en lumière toute l'étendue de l'action des communes.

Ils ont aussi montré que les collectivités locales sont à nouveau appelées à contribuer massivement à l'effort de redressement des finances publiques.

Le Dispositif de Lissage Conjoncturel prévoit un nouveau prélèvement de 1,22 Md€ pour le bloc communal, soit pour Gières un prélèvement de 17 000€. Dès l'origine, Il était prévu que seules les communes les plus riches contribuent significativement, il n'en est plus rien et l'état poursuit sa politique de prélèvements sur l'ensemble des communes.

Ce nouveau fonds de réserve a été qualifié *«d'erreur stratégique et financière»* par l'association des maires de France, qui estime qu'il allait aggraver en réalité le déficit public. *«Les projets locaux engagés, nécessiteront le recours à l'emprunt pour compenser les pertes de ressources, ce qui dégradera in-fine les comptes publics».*

La Dotation Globale de Fonctionnement est gelée à son niveau de 2025, sa baisse étant même à redouter.

Le fonds vert est réduit de 500 M€ et un nouveau Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) est créé par fusion de 3 anciennes subventions (DETR, DSIL, DPV).

Enfin de nombreuses baisses de moyens sont aussi à noter, sur l'agence nationale du sport et le Pass'Sport, le Fonds d'Économie Circulaire, le Fonds interministériel de prévention de la délinquance...

L'impact des prélèvements supplémentaires de l'État, comme autant de baisses de moyens pour les collectivités, représente pour 2026 près de 8 milliards d'Euros.

Ces ponctions qui n'amélioreront en rien les comptes publics, auront un impact immédiat sur la vie de nos concitoyens et portent en elles la récession de la France.

Notre mandat aura commencé dans le confinement, il se termine dans la confusion budgétaire et tout cela n'augure rien de bon.

le maire, Pierre Verri

MINORITÉ MUNICIPALE

Faire ensemble pour mieux vivre ensemble

Le vivre ensemble est souvent le mantra de beaucoup de mouvements politiques et associatifs mais est-ce suffisant pour faire société ?

Le vivre ensemble est essentiel, bien sûr : il garantit la tranquillité et le respect mais ne suffit plus. Vivre côte à côte, sans conflit mais parfois sans lien social ne permet pas de faire société.

Pour faire société, il faut aller plus loin : partager un horizon commun, comprendre que le destin de chacun est lié à celui des autres, décider ensemble, agir ensemble, construire ensemble.

Le faire ensemble peut se réaliser à différentes échelles : quartier, commune, métropole, territoire.

Certains moteurs du faire ensemble existent déjà : associations, tiers-lieux ... mais d'autres pourraient être développés. A titre d'exemple, dans le secteur de l'alimentation, citons les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) qui créent des partenariats solidaires entre agriculteurs, collectivités et citoyens. Dans le secteur de l'énergie, les Associations pour la Mutualisation d'une Energie de Proximité (AMEP) mettent en place des projets d'autoconsommation collective entre citoyens. Le faire ensemble est aussi une redécouverte de la production locale que la société de consommation a invisibilisé, chaque habitant devient un acteur de son avenir.

A plus grande échelle, ne faudrait-il pas repenser l'aménagement du territoire en développant la coopération des métropoles avec les petites villes pour favoriser une redistribution des populations et des emplois, de l'offre commerciale, culturelle et médicale.

En résumé, on peut vivre ensemble sans faire société, mais on ne peut pas faire société sans volonté collective. Nous sommes tous responsables les uns des autres et l'avenir d'une commune se bâtit avec ses habitants. Si le vivre ensemble est la destination, le faire ensemble est le chemin.

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2026 avec une santé de fer et l'envie de faire.

Les élu·e·s du groupe "Vivre à Gières"

Bilan désastreux & futur problématique

Suite à la tribune *« Bilan alarmant pour Gières »*, dans (GI-459/juillet-Août 2025), le groupe *Gières Avenir* est attaqué par la majorité municipale, car il ne cautionne pas ses orientations idéologiques. Divers signaux apparaissent montrant que la décomposition de son groupe *Gières en transition* s'accentue. Ci-après, quelques sujets parmi les plus illustratifs de cette tendance issue du GI-460/sept-oct. 2025.

La tribune *« Un bilan en héritage »* du groupe *Vivre à Gières*, reprend à son compte plusieurs critiques évoquées antérieurement par Gières Avenir. Outre ces emprunts, il les adresse à une majorité qu'il a toujours soutenue par ses votes. Une autocritique imprévue et la trahison d'un petit groupe, soi-disant d'opposition, à l'égard de son allié. Difficile de saisir de telles incohérences, dignes d'une approche politicienne.

Dans sa tribune *« Pas d'accord pour la démocratie locale »*, la majorité découvre qu'elle a perdu un siège au sein de la Métro. Nous lui rappelons l'allégeance du Maire au Président de la Métro et au Maire de Grenoble, leur soutien conjoint au maintien en 2025 de la **ZFE** (« **Z**one à **F**orte **E**xclusion »). Encore un engagement rejeté unanimement par des habitants victimes de décisions fondées sur l'idéologie écologique.

Dans ses éditos, sur la politique internationale, le Maire se détourne des préoccupations réelles des Giéroises et Giérois : le pouvoir d'achat, le mal logement, le social, la sécurité, l'activité économique et le bien vivre ensemble. C'est pourtant bien à cela que devrait se consacrer le Maire et sa majorité municipale.

Quand il dit *« Tout est rasé, il ne reste rien »*, la mémoire lui fait défaut : il a rasé la maison *Besserve* et abattu une cinquantaine d'arbres centenaires pour les remplacer par du béton émetteur de CO2. Encore une contradiction d'une majorité hétéroclite socialo-écologique à géométrie variable.

Bonne année !

Gières Avenir

Sylvain Stamboulian & Daniel Finazzo

gieresavenir@gmail.com

Les élus du groupe "Gières Avenir"

Les tribunes à paraître dans le *Gières info* n°463 de mars - Avril 2026 doivent parvenir à **vincent.lepage@gieres.fr** jusqu'au 15 février inclus.

DISPARITION — Frédéric Delforges

Au nom du conseil municipal de Gières, du personnel communal dans sa diversité, je viens adresser un dernier adieu à notre ami Frédéric Delforges, disparu dans sa 70e année le vendredi 5 décembre, et lui apporter ainsi qu'à sa famille un témoignage d'affection, et de reconnaissance. Il était maire-adjoint délégué aux travaux et à l'aménagement, élu sur la liste "Gières-En-Transitions" au mois de mars 2020.

Spécialiste du bâtiment et de l'énergie, il dirigeait une société depuis de nombreuses années autour de ces sujets et participait activement à de nombreuses associations. Il aura mis ses compétences et son dynamisme au service de la collectivité tout au long des 6 années de notre mandat, avec ce grand sens de l'écoute et de l'exigence qui le caractérisaient.

À plusieurs reprises, il m'a fallu par le passé, accompagner dans leur dernière demeure des hommes et des femmes qui avaient choisi de mettre leur temps au service de notre commune.

C'est à chaque fois un déchirement à nul autre pareil.

Cher Frédéric, tu nous quittes bien trop tôt, et il n'y a pas assez de mots pour exprimer l'émotion qui est la nôtre au moment de te dire au revoir.

Au nom de très nombreux Gièrois, j'adresse à ta famille et à tes proches mes plus chaleureuses pensées, et je peux dire que nous ne t'oublierons pas.

Pierre Verri

Combien coûte réellement les services gérés par la commune ?

En fonction des étapes de la vie, on peut bénéficier de différents services gérés par la commune : la petite enfance pour les jeunes parents, l'école et le périscolaire pour les enfants scolarisés à l'école primaire ou la résidence Roger-Meffreys pour nos aînés. Mais il n'y a pas d'âge pour profiter des activités culturelles, telles que la bibliothèque ou le Laussy, et des associations sportives qui bénéficient d'un complexe sportif de qualité. Certaines sont gratuites, d'autres sont payantes.

Mais connaissez-vous réellement le coût de chacun de ces services pour la commune ? Les frais qui peuvent être facturés aux usagers de la restauration scolaire ou de la résidence autonomie couvrent-ils tous les frais de fonctionnement ?

À l'heure d'établir le dernier budget du mandat, le dossier du *Gières info* s'intéresse aux coûts réels de sept services gérés et financés par la mairie, et du reste à charge que cela représente par habitant.

Espace ludique de l'école maternelle René-Cassin

Entrainement de l'équipe brésilienne à la plaine des Sports (coupe du monde féminine de football 2019)

Miss Purple et Mister Blue *au Laussy*
Photo PJ Daganaud

3 questions à **Pierre Verri**

maire de Gières

1 Pourquoi le budget est-il adopté si tôt, dès cette fin d'année 2025 ?

2 Quelles sont les spécificités de ce budget 2026 ?

3 La commune n'est-elle pas également dans une situation particulière au point de vue fiscal ?

dossier Combien ça coûte ?

Petite enfance

52€ par habitant

Dépenses : 692 k€
Recettes : 307 k€
Reste à charge pour la commune : **385 k€**

Dépenses : 275 k€
Recettes : 46 k€
Reste à charge pour la commune : **199 k€**

Résidence Roger-Meffeys

20€ par habitant

Dépenses : 603 k€
Recettes : 456 k€
Reste à charge pour la commune : **146 k€**

Bibliothèque

écoles primaires

78€ par habitant

Dépenses : 573 k€
Recettes : 0 k€
Reste à charge pour la commune : **573 k€**

restauration scolaire accueil périscolaire

87€ par habitant

Dépenses : 1 247 k€
Recettes : 608 k€
Reste à charge pour la commune : **639 k€**

Plaine des Sports

62€ par habitant

Dépenses : 465 k€
Recettes : 11 k€*
Reste à charge pour la commune : **454 k€***

**** La spécificité de la plaine des sports***

En se portant volontaire pour accueillir le nouveau dépôt de tramways, au début des années 2000, la commune a bénéficié d'une nouvelle plaine des sports financée à 90 % par l'agglomération. Aujourd'hui encore, chaque année, la taxe foncière liée au dépôt de tramways, perçue par la commune, couvre largement les coûts de fonctionnement et d'entretien de ces équipements qui bénéficient à plus de 2 200 sportifs.

Note : Les montants indiqués correspondent aux frais d'entretien (ménage, réparations, etc.), aux coûts d'utilisation (achats de repas, chauffage, etc.) et aux frais de personnel pour chaque service pour l'année 2024. Le nombre d'habitants correspond au dernier chiffre communiqué par l'INSEE, soit 7 353 Giérois.

Dépenses : 258 k€
Recettes : 0 k€
Reste à charge
pour la commune : **258 k€**

3 réponses de Pierre Verri

Pourquoi le budget est-il adopté si tôt, dès cette fin d'année 2025 ?

Il est d'abord important de préciser que, si les communes ont légalement jusqu'au 15 avril pour adopter leur budget annuel, un bon nombre d'entre elles le font de facto avant la fin de l'exercice antérieur. Chaque formule présente des avantages et des inconvénients. L'adoption tardive permet de construire le budget communal en connaissant mieux les mesures nationales (celles de la loi de Finances de l'État) pouvant affecter les recettes à percevoir. L'adoption anticipée donne quant à elle un cadre budgétaire à la collectivité dès le 1er janvier, ce qui l'autorise à régler immédiatement des dépenses d'investissement conséquentes. Nous avons opté pour doter rapidement la commune d'un budget 2026 afin de pouvoir payer, dès le 1er trimestre, certaines factures liées aux travaux de construction de notre nouvelle école maternelle. Des décisions budgétaires modificatives pourront intervenir en cours d'année pour apporter des correctifs à la copie initiale.

Quelles sont les spécificités de ce budget 2026 ?

Pour la première fois depuis plus de 10 ans, nous aurons recours à l'emprunt, à hauteur de 2 millions d'euros pour financer les travaux de construction de notre nouvelle école maternelle. Emprunter pour investir est une situation parfaitement normale spécialement dans une commune très faiblement endettée comme c'est le cas de Gières aujourd'hui. Le budget 2026 devra par ailleurs tenir compte d'un incident particulier et indépendant de notre volonté : en mai 2025, le trésor public a saisi, sur les comptes de la commune, une somme de près de 900 000 €. Ces crédits correspondaient à une recette exceptionnelle versée en 2024 par les services de l'État qui nous en avaient certifié l'attribution définitive ! Afin de tenter d'amortir cette très mauvaise surprise, nous avons fait appel aux services d'un avocat pour être autorisé à lisser dans le temps la restitution de cette somme, et pour obtenir réparation du préjudice causé, sans certitude de parvenir à nos fins.

La commune n'est-elle pas également dans une situation particulière au point de vue fiscal ?

En effet ! À deux reprises en 2013 et 2016, nous avions choisi d'augmenter le taux de la taxe foncière en baissant parallèlement celui de la taxe d'habitation, ramenée à un niveau quasi symbolique de 3,96 %. Un tel ajustement, à somme légèrement positive pour les finances communales, avait également une motivation sociale : celle de faire peser la charge de la fiscalité directe locale sur les propriétaires non occupants et sur les acteurs économiques plutôt que sur les locataires. La suppression par l'État de la taxe d'habitation décidée en 2017, que nous ne pouvions naturellement deviner, nous a placé dans une situation singulière : celle d'une ville très faiblement compensée par l'État au titre de la disparition de cet impôt et dont les habitants, lorsqu'ils sont propriétaires doivent s'acquitter d'une taxe foncière qui reste, compte tenu de son taux, parmi les plus élevées au sein des communes de même strate, alors qu'ils ne profitent plus, en compensation, d'une taxe d'habitation fortement allégée. Il y a là une injustice flagrante, sur laquelle nous n'avons malheureusement aucune prise !

CRÈCHE FAMILIALE **La crèche familiale offre un mode d'accueil alliant accueil individuel et collectif.**

Les enfants sont accueillis au domicile d'assistantes maternelles agréées par la PMI et employées par le CCAS de GIERES. Ils bénéficient d'un cadre familial et rassurant. En complément, des temps de regroupement sont prévus au sein de la Maison de la Petite Enfance pour permettre aux enfants de participer à des activités d'éveil.

Encadrées par une responsable, les 5 assistantes maternelles font partie de l'équipe de professionnelles petite enfance du multi-accueil petits pas. Elles bénéficient d'un accompagnement et d'un soutien quotidien. La crèche familiale constitue une alternative appréciée des familles, à mi-chemin entre accueil individuel et collectif.

Chloé, maman d'Aloïs, 2 ans, et Élise et Benjamin, parents de Quentin, presque 3 ans, qui fréquentent la crèche familiale témoignent.

Comment avez-vous découvert l'existence de la crèche familiale ?

— **Chloé** : *J'ai découvert la crèche familiale lors du rendez vous de présentation des modes de garde à l'espace info petite enfance.*

— **Élise et Benjamin** : *Nous venions de nous installer à Gières. Donc nous avons tout d'abord consulté l'espace info petite enfance du site internet de la ville. Puis l'ensemble des modes de garde nous a été détaillé lors d'un rendez-vous avec la responsable du Relais Petite Enfance, et c'est à ce moment que nous avons pris connaissance des modalités de l'accueil familial.*

Quels auraient pu être les freins pour choisir ce mode d'accueil ?

— **Chloé** : *Ne pas connaître les assistantes maternelles, ne pas savoir de combien d'enfants elles s'occupent, ni l'environnement dans lequel elles les accueillent.*

— **Élise et Benjamin** : *Éventuellement le fait de ne pas choisir son assistante maternelle, mais ce frein a été rapidement levé lorsque nous nous sommes rendus compte que ces assistantes maternelles étaient des professionnelles expérimentées qui faisaient intégralement partie de l'équipe du multi-accueil "Petits Pas" (formations identiques, suivi assuré par une référente du multi-accueil, activités en commun...).*

Quels sont les points positifs de ce mode d'accueil ?

— **Chloé** : *J'ai apprécié qu'il y ait une professionnelle pour 2 enfants. Du fait de la stabilité de l'accueil (toujours la même personne) mon enfant est moins fatigué, la séparation est plus facile le matin qu'en collectivité. Pour les parents, il n'y a pas de contrat à gérer ni de remplacement à prévoir en cas d'arrêt maladie par exemple.*

Les assistantes maternelles et le multi-accueil travaillent en équipe ce qui permet de participer aux activités et d'avoir un interlocuteur extérieur en cas de questions.

— **Élise et Benjamin** : *- un accueil personnalisé de l'enfant chez une assistante maternelle qui n'accueille que 2 enfants maximum à temps plein.*

- mais également des activités en collectivité très régulières et variées grâce au lien entre les 5 assistantes maternelles et l'accueil familial et leur intégration au sein de l'équipe de la crèche municipale

- des assistantes maternelles expérimentées, formées et suivies par le CCAS et par une référente responsable de l'accueil familial

- en cas d'absence de la nounou attitrée, une solution de garde est systématiquement proposée (à la crèche ou chez une autre assistante maternelle de l'accueil familial)

- ne pas être l'employeur de l'assistante maternelle et avoir ainsi des relations uniquement orientées sur l'enfant

- les 5 semaines de fermeture annuelle connues très en avance : il n'y a pas de surprise!

- les couches et les "délicieux" repas compris dans l'accueil

Pour vous quels sont les critères à prendre en compte pour choisir son mode d'accueil ?

— **Chloé** : *L'écoute des besoins de l'enfant, la flexibilité de garde (vacances, maladie...).*

— **Élise et Benjamin** : *À nos yeux le plus important c'est :*

- la confiance dans les professionnelles, ce qui passe par le sérieux et la disponibilité des interlocutrices, la propreté et le suivi de la structure, les formations déployées, les activités proposées

- un mode de garde qui met clairement l'accent sur l'épanouissement et le bien être de l'enfant plutôt que sur l'aspect économique et comptable

Recommanderiez-vous ce mode d'accueil à d'autres parents ?

— **Chloé** : *Tout à fait, je n'y trouve que des avantages et surtout mon enfant est content quand je le dépose le matin.*

— **Élise et Benjamin** : *OUI sans hésitation! C'est une véritable chance d'avoir ce service municipal de qualité et il serait bien dommage qu'il disparaisse...Au contraire, tous les enfants et leurs parents devraient pouvoir en bénéficier!*

Une anecdote particulière ?

— **Élise et Benjamin** : *Des phrases de Quentin quand il était petit:*

- "Nounou elle me garde chez moi" ... bah! Non Quentin! tu t'y sens bien mais c'est chez elle là... :)

- "Quentin il court, et les nounous elles font du sport..." :)

C'est l'hiver à Gières Jeunesse !

Avec le plein d'activités les mercredis après-midi, et les vacances pour les 10-17 ans !

Entre créativité et aventure, les mercredis à Gières Jeunesse sont bien remplis !

Au programme : initiation au *padel* et au *squash*, ateliers créatifs pour réaliser un terrarium ou fabriquer ta boule de neige, atelier cuisine, escalade en intérieur, et même une balade en montagne avec la construction d'un igloo !

Une semaine d'activités bien animée pendant les vacances du 9 au 13 février, débutant par une séance à la patinoire, suivie d'une journée de luges gonflables, d'un atelier créatif, d'un défi de bonhomme de neige, sans oublier la fameuse crêpe party !

Place à la deuxième semaine avec le stage de glisse, qui se déroulera cette année du 16 au 20 février 2026 ! Les inscriptions sont désormais ouvertes !

Cette année, la 19e éditon du festival « Vivons ensemble avec nos différences » se tiendra du 9 au 13 mars 2026, sous le thème « Tissons nos Histoires ». Retrouvez bientôt le programme complet, les détails seront communiqués prochainement.

Informations au **04 76 89 49 12** et inscriptions aux horaires de permanence de Gières Jeunesse

(Lundi et Jeudi : 16h/18h + Mercredi 10h/12h et 13h30/18h)

Travaux du Clos d'Espiès — Fermeture temporaire

En raison de travaux au Clos d'Espiès, le centre de loisirs de Gières se déplacera temporairement dans les locaux de l'école maternelle René Cassin.

À partir du mercredi 7 janvier 2026, le directeur du centre de loisirs, Mostafa Guennoun, ainsi que son équipe d'animation se tiendront prêts à accueillir les enfants.

L'accès se fera par l'entrée de l'école maternelle qui se trouve "chemin des écoles". Pour assurer un accueil optimal et le bien-être des enfants, l'espace prévu offrira des salles spécifiques et vastes pour les trois groupes d'âge qui fréquentent l'accueil de loisirs.

Informations utiles :

- Un parking est présent à l'entrée de l'accueil de loisirs

- Vous pouvez vous y rendre en bus en prenant la ligne 15 et en descendant place de la république ensuite vous traversez la place et arrivez sur le chemin Rose Vallant, puis le chemin des écoles.

Le Café des aidants

Changement de jour pour 2026

Le CCAS de Gières vous propose pour cette nouvelle année , une rencontre **les premiers jeudi de chaque mois**. Les horaires ne changent pas soit toujours un accueil de 14h à 15h30 avec des thématiques et lieux de rencontre différents.

Pour rappel, le café des aidants propose aux accompagnants soutenant des proches, sans distinction liée à l'âge ou à la pathologie, de se retrouver autour d'une boisson, pour un moment de rencontre convivial, entouré par deux professionnels : une psychologue, Maryse Laurent et Jeanne Barbier, référente APA gérontologie handicap.

Dates et lieux à découvrir sur le site internet de la ville :
https://www.ville-gieres.fr/vie-locale/agenda

M RÉSO — Destinations Neige 2025

Tous les ans, le SMMAG propose un dispositif hivernal pour se rendre en montagne facilement avec M réso

Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 6 avril 2026 (dès le 29 novembre 2025 pour la ligne N62), 4 stations sont accessibles :

■ **Depuis le Grésivaudan** :

- *Les 7 Laux – Prapoutel* (N96)
- *Les 7 Laux – Le Pleynet* (N98)
- *Le Collet d'Allevard* (N97)

■ **Au départ de la Métropole** : à la gare de Grenoble, en correspondance avec de nombreuses lignes M réso et de trains SNCF TER.

- *Chamrousse* (N93)
- *Les 7 Laux – Prapoutel* (N94)
- *Le Col de Porte* (départ de Notre-Dame Musée) (N62)

Pour plus de sérénité, utilisez le système de réservation en ligne pour les lignes N93, N94, N95 et N62 : bus-et-clic.com/mreso

Pour vous garantir une place à l'aller et au retour, nous vous recommandons fortement de faire votre réservation en ligne en amont. Des frais de 0,50 € s'appliquent lors de la réservation.

Tarification

Les lignes Destinations Neige, reconnaissables par la lettre N précédant leur numéro, sont éligibles à une tarification spécifique. Le bon plan ? Un tarif combiné M réso Ski (comprenant le prix du transport et le forfait journée) est disponible pour les stations de Chamrousse (40,5€) et Prapoutel (39€) au départ de Grenoble.

Les abonnés mensuels ou annuels* M réso bénéficient d'un accès sans surcoût aux lignes "Destinations Neige". Seuls les frais de réservation sont appliqués lors de la réservation sur la plateforme en ligne.

**hors abonnements "sur mesure" et "intra-Voironnais". Les abonnements "intra-Grésivaudan" fonctionnent sur les lignes au départ du Grésivaudan soit N93, N94, N95, N96, N97 et N98.*

Toutes les informations sur le dispositif sont disponibles sur le site reso-m.fr/destinations-n

LES BONS GESTES !

Où déposer mon sapin ?

Du 5 au 31 janvier 2026, Grenoble Alpes Métropole, en partenariat avec 16 communes du territoire métropolitain, organise la collecte des sapins dans 57 points de collecte temporaires.

Pour la ville de Gières les 3 lieux identifiés sont :

■ parking du gymnase du Chamandier
■ esplanade du 8-mai-1945
■ rue de la plaine

Une fois collecté, les sapins sont broyés, puis transformés en compost distribué gratuitement aux agriculteurs locaux pour enrichir les sols. Sont acceptés les sapins naturels avec ou sans socle en bois (croix, bûchette...) sans sac à sapin (qui provoque des bourrages dans les broyeurs).

Sont interdits : tous les sacs et filets à sapins, les pots, les sapins en plastique, les sapins naturels avec neige artificielle, les guirlandes et autres décorations. Merci de les déposer en déchetterie :

Rappel : les dépôts de sapins sur la voie publique sont interdits

Jamais de lingettes dans les toilettes

De nombreuses lingettes sont encore jetées dans les toilettes, par habitude, malgré les pictogrammes « WC barré » sur les emballages. Même les lingettes dites « biodégradables » ne se désagrègent pas aussi vite que le papier toilette : elles n'ont pas le temps de se décomposer et finissent par obstruer les canalisations. Les opérations d'enlèvement de ces bouchons sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus coûteuses car il faut réparer les équipements. 300 tonnes de lingettes se retrouvent ainsi dans les égouts chaque année. Un coût pour la collectivité qui pourrait être facilement évité.

Les lingettes, jamais dans les toilettes, toujours dans la poubelle grise.

Un petit quiz sur les lingettes est disponible :
https://www.grenoblealpesmetropole.fr/quiz/10/1029-quiz-etes-vous-au-point-sur-les-lingettes.htm

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE... — Capitale européenne de l'innovation 2026

Grenoble Alpes Métropole a été désignée **Capitale européenne de l'innovation** à Turin ! Décerné par le Conseil européen de l'innovation, ce prix récompense les villes innovantes, en termes de gouvernance ou d'utilisation de technologies nouvelles au bénéfice des citoyens. La Métropole de Grenoble, mise à l'honneur pour ses actions pionnières en matière de transitions et d'innovation, reçoit un prix d'un million d'euros. Rotterdam et Liverpool, les deux autres finalistes, reçoivent chacun 100 000 euros.

Selon le Conseil européen de l'innovation, la Métropole "a décroché la première place grâce à son approche novatrice du développement urbain durable, mettant l'accent sur les solutions d'énergies renouvelables, les infrastructures intelligentes et l'innovation communautaire pour relever les défis environnementaux et sociaux".

asso's

Les Entrepreneuses de Gières

Le bonheur au quotidien, une quête pour tous !

C'est aussi le nom du Salon organisé par l'Association des Entrepreneuses de Gières le samedi 24 janvier 2026 de 09h30 à 18h00

- Où ? à la salle des fêtes de Gières (14 rue Victor Hugo)
- Ouvert à tous et gratuit

Venez à la rencontre d'entrepreneuses passionnées par l'humain ! Elles vous feront découvrir leurs activités, vous partageront des conseils, animeront des ateliers et des conférences thématiques.

Dans une ambiance bienveillante et ludique, vous pourrez tenter de gagner un des nombreux lots offerts par les exposantes dans les domaines du bien-être et du développement personnel.

Alors pour vous faire plaisir, le samedi 24 janvier à la salle des fêtes de Gières, venez faire le plein de petits bonheurs aux côtés des Entrepreneuses de Gières !

- Buvette.
- Espace enfants.

Gières-Vignate

L'anniversaire du jumelage célébré avec Vignate

Photo commune de Vignate

Début décembre, une délégation giéroise, composée d'élus, de la chorale Clap Yo' Hands et de représentants du comité de jumelage, était invitée à venir à Vignate, célébrer le 40e anniversaire du jumelage avec la commune italienne.

Samedi soir, les deux chorales ont donné un magnifique concert dans l'église de Vignate. Le dimanche, les Giérois ont pu visiter les lieux historiques de la ville, suivie par une visite de l'exposition organisée par l'association des arts plastiques de Vignate. La visite était commentée, en italien et en français, par des enfants de Vignate. Enfin, l'après-midi, après un repas commun avec les membres du ProLoco (comité de jumelage), la cérémonie de célébration de l'anniversaire du jumelage et la signature de son renouvellement s'est tenue dans l'auditorium de la ville.

Après cet accueil particulièrement attentionné, rendez-vous a été pris pour la venue d'une délégation lors du prochain forum des associations.

Le président de Gières Vignate

Les communiqués à paraître dans le *Gières info* n°463 de mars-avril 2026 peuvent être envoyés à **nicolas.chartrain@gieres.fr** jusqu'au dimanche 8 février inclus.

Gières Tennis

Une fin d'année historique et solidaire

L'équipe 1 hommes +35 ans de Gieres Tennis a réalisé un exploit inédit : elle est devenue championne de ligue ARA et se qualifie ainsi pour le Championnat de France, une première dans l'histoire du club !

Autre temps fort : les 24 heures du tennis, organisées au profit de l'association Parents Ensemble, ont rassemblé plus d'une centaine de participants et permis de récolter 700 €. Un bel élan de solidarité qui reflète l'esprit du club.

Enfin, notez d'ores et déjà dans vos agendas le loto du club le 31 janvier prochain, un rendez-vous convivial à ne pas manquer.

Judo club de Gières

Retour sur la compétition annuelle organisée par le Judo club de Gières.

Ce week-end du 6 et 7 décembre, le gymnase de la plaine des sport a accueilli encore cette année, un grand nombre de judokas de différents niveaux sur les tatamis installés dans le gymnase pour l'occasion.

Sur la journée du samedi, les organisateurs et bénévoles ont secondé les membres du comité de l'Isère pour assurer le bon déroulement du championnat benjamins et cadets.

Le dimanche, ce sont les mini-poussins et poussins qui ont pris le relai et se sont fait plaisir en s'affrontant dans différentes poules de 4 à 5 judokas.

Le bureau du Judo club a toujours à cœur de recevoir au mieux les clubs départementaux, relayant ainsi l'image d'un club dynamique et investi, qui s'enrichit chaque année de bénévoles de plus en plus nombreux.

C'est donc avec reconnaissance que nous tenons à les remercier pour leur investissement et leur bonne humeur.

Le bureau du club.

1

11/11

Pour le 107e anniversaire de la victoire du 11 novembre 1918, les nouveaux élus du C.M.E. (Conseil Municipal des Enfants) ont participé à leur première commémoration. Ils ont lu les lettres de deux soldats et l'un des enfants a également lu un texte de sa propre production. La cérémonie s'est conclue par un moment convivial, en présence de nombreux Giérois.

2

12/11

Gières jeunesse et le SC Gières proposaient une animation handibasket à seize Giérois âgés de 10 à 15 ans. Cet événement s'inscrivait dans le cadre du "Mois de l'accessibilité", organisé en novembre dans plusieurs communes de l'agglomération, et dont le thème cette année était "enfance et handicap". Les enfants ont pu profiter pendant un peu plus d'une heure d'un temps de rencontre et d'ateliers divers (prise en main d'un fauteuil handisport, match handisport, échange avec des personnes en situation de handicap, etc.) au gymnase du Chamandier.

3

12/11 et 19/11

L'autrice Marion Achard était à la bibliothèque pour une rencontre autour de ses livres *Quand la nuit tombe* : "*Lisou*" et "*Mylène*". Elle y recueille le témoignage de deux femmes de sa famille, juives réfugiées en Isère pendant la seconde guerre mondiale. En collaboration avec le dessinateur espagnol Toni Galmès, elle a décidé d'en faire une bande-dessinée, pour faire connaître leur histoire. Elle a également rencontré les jeunes de Gières Jeunesse pour un atelier « crée ton scénario de BD ».

13/11

Cette année, les nouveaux lauréats du Diplôme National du Brevet, édition 2025, étaient reçus au cours d'une cérémonie à la salle du Laussy. Le principal du collège a accueilli les nouveaux lycéens, en présence des maires de Venon et de Saint-Martin-d'Uriage et pour la ville de Gières, de l'adjointe à l'éducation et de la conseillère municipale déléguée à l'enfance, à la jeunesse et à l'emploi. Sur les 119 élèves admis en 2025, 18%, soit 22 collégiens, d'entre eux ont eu la mention très bien avec les félicitations du jury et 22%, soit 26 enfants, ont eu la mention très bien.

13/11

Le format inédit de la présentation du bilan de l'expérimentation village a séduit les Giérois venus découvrir le détail des aménagements prévus dans le secteur village. Le format « exposition » leur a permis d'échanger et de questionner à la fois les élus mais également les services. Pour celles et ceux qui n'ont pas pu être présents ce soir-là, les suites données à l'expérimentation sont à retrouver sur le site internet de la mairie : https://gieres.metropoleparticipative.fr/43489-actualites.htm.

4

5

6

14/11

Dans le cadre du mois de l'accessibilité, en partenariat avec le CCAS de Gières et le collège Le Chamandier, le Laussy accueillait le réalisateur Pierre Petit pour un ciné-rencontre. Après la projection du film *À perte de vue*, qui a reçu le prix Ushuaïa TV du Festival Aventure & Découverte de Val d'Isère en 2025, les spectateurs ont pu échanger avec le réalisateur. L'occasion d'évoquer le handicap et la manière dont on le surmonte.

7

15/11

En partenariat avec le Secours Populaire Français, l'US Gières a réalisé une très belle collecte de jouets pour les Pères Noël Verts. Grâce à la générosité des jeunes footballeurs, 178 cadeaux neufs et 170 kg de jouets d'occasion ont été remis à Nabil Chetouf, secrétaire général de la section iséroise du Secours Populaire Français, en présence de l'adjoint à la vie locale, aux associations, à la communication et aux sports. Les jouets, jeux et livres collectés (neufs ou en très bon état) ont été distribués aux enfants des familles accueillies lors d'un après-midi festif le 20 décembre.

8

24/11

Le S.D.I.S (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de l'Isère a organisé, au sein de son état-major à Fontaine, la cérémonie de remise du Label « Employeur partenaire des sapeurs-pompiers ». À cette occasion, 15 entreprises et collectivités partenaires ont été distinguées, dont la mairie de Gières. Ces nouveaux partenariats signés en 2025 permettent aux volontaires isérois de bénéficier de conditions favorables pour se former et intervenir, grâce au soutien actif de leurs employeurs. À Gières, Thierry Alfero dispose ainsi de jours de décharge pour l'accomplissement de ses missions de pompier volontaire. Il était accompagné pour l'occasion de son encadrant, Benjamin Gamaury.

9

25/11

Les responsables de la nouvelle association « Seniors actifs Gières » *(tee-shirts marrons sur la photo)* présentaient, en présence du maire Pierre Verri, les activités proposées aux seniors giérois à partir du mois de Janvier. Jean-Claude vous donne rendez-vous les vendredis matins pour de la marche nordique et Anne-Marie vous propose de la danse en ligne les mardis après-midis. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'association au 06 42 81 83 60 ou à l'adresse seniorsactifsgieres@gmail.com.

10

5/11

Jean-Philippe Pernin, de l'association la MADRE, a animé une conférence gesticulée, dans le cadre du festival des solidarités, organisée par le "Collectif des Solidarités Internationales Eybens Gières Poisat Venon". Il a évoqué l'aspect systémique des bouleversements environnementaux, en mêlant science et spectacle participatif.

Du 05/12 au 19/12

Cette année encore, ce sont les artisans des vendredis artisans et gourmands qui ont donné le coup d'envoi des festivités de fin d'année, le 5 décembre, en proposant aux Giérois des idées cadeaux originales.

Dès le lendemain, l'union des commerçants et des professions libérales, tout juste remise sur pied par une poignée de commerçants motivés, proposaient deux jours de fête sur la place de la république. Un week-end rempli d'activités pour les enfants, d'un magnifique concert le samedi soir et de nombreux exposants, sans oublier la venue du père Noël qui avait pris la peine de faire escale à Gières malgré son agenda chargé. À noter également, le retour des promenades en calèche, une animation très appréciée des plus jeunes Giérois.

Le même week-end, les deux belles de Gières, "saison" et "époque", proposaient également des animations pour fêter Noël, de quoi ravir petits et grands Giérois.

Le dimanche matin, les bénévoles des p'tits déjeuners du Téléthon, soutenus par leurs partenaires « logistiques » (imprimeur, boulangerie, etc.) s'affairaient pour distribuer pas moins de 283 petits déjeuners sur les communes de Gières et de Murianette. Grâce à eux, environ 2 500 euros, soit l'intégralité des sommes perçues, ont été remis au Téléthon. C'est aussi ça, l'esprit de Noël.

Le mardi 9 et le mercredi 10, c'est à la résidence Roger-Meffreys que l'esprit de Noël s'est installé. Cette année, les résidents ont également eu le droit à leur marché de Noël, avant la traditionnelle distribution, le lendemain, des colis de Noël qui, pour l'édition 2025, étaient remis par les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants. Chaque bénéficiaire a par ailleurs eu le privilège de recevoir une carte de vœux, unique et confectionnée par les enfants du périscolaire.

Le week-end suivant, ce sont les bénévoles du sou des écoles laïques de Gières qui proposaient leur marché de Noël. Là encore, les enfants ont été gâtés avec de nombreux jeux en bois et des ateliers créatifs. L'ambiance festive invitait également les parents à profiter de l'événement pendant que les enfants confectionnaient des décorations de saison, le tout en musique avec Les Fanfarons.

Enfin, les vendredis artisans et gourmands ont conclu les festivités de Noël lors d'un dernier marché de l'année particulièrement animé avec, côté ambiance musicale, les performances de la *batucada* de l'école de musique, suivies de celles du groupe « les babyos ». Côté dégustation, en plus des traditionnels artisans de bouche, l'US Gières proposait une dégustation d'huîtres tandis que le comité du personnel de la mairie préparait un savoureux vin chaud.

La municipalité a soutenu toutes ces manifestations qui n'auraient toutefois pu avoir lieu sans l'implication des nombreux bénévoles et des commerçants qui les ont initiées et animées.

Toute l'équipe du *Gières info*, ainsi que les élus et le personnel communal, profitent de ce *Focus* pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2026 et, avant cela, de très joyeuses fêtes de fin d'année en famille !

Philæ
À votre écoute & à vos côtés
pour vous accompagner
Pompes Funèbres MARTINEZ
13 Place de la République - 38610 Gières
04 76 54 92 89
r.martinez@philaeservicesfuneraires.fr
www.philaeservicesfuneraires.fr
N° ORIAS : 24000382

Machot BOIS
GÉNÉRATIONS BOIS
Professionnels et Particuliers
Parquets - Menuiseries - Panneaux
Aménagement extérieur
ST MARTIN D'HERES Tel : 04 76 24 27 44
www.machot-bois.com

Pizzacampus
depuis 2006
Avenue Gabriel Péri
Saint Martin d'hères
04 76 03 15 46
www.pizza-campus.com

BESOIN D'UNE AIDE À DOMICILE ?
Cassiopée
L'association d'aide à domicile depuis 28 ans
Présence assurée 7j/7 24h/24 365 jours par an
Agrément qualité N° R0020611/A038/D117
CASSIOPÉE AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE
8, av. Pierre-de-Coubertin - SEYSSINET-PARISET
www.cassiopee.asso.fr 04 76 70 08 08
Bénéficiez de 50% de réduction d'impôts selon la loi de Finances et décrets en vigueur.
Règlement par CESU préfinancés accepté.

L'ÉVÉNEMENT

06/12

Cela faisait plusieurs mois que le service culture de la Ville de Gières souhaitait organiser une rencontre avec celui qui a longtemps fréquenté les abords du Laussy et le parc Michal, devenu depuis parc Charly-Guibbaud. Mais l'agenda de Raphaël Quenard et celui du Laussy, tous deux très remplis, avaient du mal à faire coïncider une date.

L'esprit de Noël passant par là, c'est pour la Saint-Nicolas que les Giérois ont pu partager une soirée avec celui qui est à la fois, comédien, réalisateur et écrivain.

Avant de rejoindre la salle du Laussy, pour échanger avec les très nombreux spectateurs présents, l'auteur de"*Clamser à Tataouine* avait pris le temps de dédicacer son livre à 114 personnes à la bibliothèque François-Mitterand, en partenariat avec la librairie giéroise, "Les p'tits livres de Manon".

Une belle soirée, chargée en émotions pour Raphaël Quenard, au cours de laquelle, l'acteur césarisé en 2024 a montré son attachement à la commune.

Photo PJ Daganaud

agenda

JANVIER 2026

mardi 6 – 20h
Les mardis du Laussy : ***les enfants vont bien***

mercredi 7 – 16h
Résidence Roger-Meffreys : **atelier sophrologie** (ouvert à tous)

mercredi 7 – 18h
Bibliothèque : **cercle de lecture**

jeudi 8 – de 14h à 15h30
L'incongrue : **café des aidants**, préserver le lien

samedi 10 – 11h
Bibliothèque : **histoires des p'tits bouts** (à partir de 3 ans, sur inscription)

mercredi 14 – 15h
Résidence Roger-Meffreys : **loto** (ouvert à tous)

vendredi 16 – 17h
Bibliothèque : **club ado** (11-15 ans)

samedi 17 – 20h
Les soirées du Laussy : ***Contes du Dauphiné, histoires drôles et autres fadaises*** (humour)

mercredi 21 – 16h
Résidence Roger-Meffreys : **atelier sophrologie** (ouvert à tous)

jeudi 22 – 14h
Salle Marie-Reynoard : **pause-café**, galette des rois et jeux de société

vendredi 23 – 18h30
Bibliothèque : **choco-lecture** (réservation conseillée)

vendredi 23 – 19h30
Laussy : **vœux de la municipalité**

samedi 24 – de 9h30 à 18h
Salle des fêtes : **salon,** le bonheur au quotidien

samedi 24 – 11h
Bibliothèque : **histoires pour petites oreilles** (dès 6 ans)

dimanche 25 - 15h
Laussy : **gala international de magie**, avec Gières-Vignate

mardi 27 – 20h
Les soirées du Laussy : ***Le roi nu*** (théâtre)

samedi 31 – de 9h30 à 12h
Salle des fêtes – **matinée petite enfance**

samedi 31 – 19h
Laussy : **loto** de Gières tennis

FÉVRIER 2026

mardi 3 – 20h
Les mardis du Laussy : cinéma

mercredi 4 – 16h
Résidence Roger-Meffreys : **atelier sophrologie** (ouvert à tous)

mercredi 4 – 18h
Bibliothèque : **cercle de lecture**

jeudi 5 – 14h
Bibliothèque : **pause-café**, causerie sur les livres

jeudi 5 – de 14 à 15h30
Accueil de jour Gabriel-Péri à Saint-Martin-d'Hères : **café des aidants**, solutions de répit

vendredi 6 – 17h
Bibliothèque : **club ado** (11-15 ans)

mercredi 11 – 15h
Résidence Roger-Meffreys : **loto** (ouvert à tous)

samedi 14 – 11h
Bibliothèque : **histoires des p'tits bouts** (dès 3 ans, sur inscription)

mercredi 18 – 16h
Résidence Roger-Meffreys : atelier sophrologie (ouvert à tous)

jeudi 19 – 14h
Salle Marie-Reynoard : **pause-café**, crêpes et coloriage mandalas

mardi 24 – 20h
Les soirées du Laussy : ***Lumière ! Histoire d'une hors-la-loi*** (conférence scientifico-burlesque)

mercredi 25 – 15h
Résidence Roger-Meffreys : **loto** (ouvert à tous)

jeudi 26 – 20h
Laussy : **concert pop-rock** de l'école de musique (entrée libre)

samedi 28 – 11h
Bibliothèque : **comptines pour les 0-3 ans** (sur réservation)

samedi 28 – de 14h45 à 16h
Bibliothèque : **activités ludiques** autour de la langue française (sur réservation)

MARS 2026

mardi 3 – 20h
Les soirées du Laussy : ***Alice Guy au pays des Cinémerveilles*** (ciné-théâtre)

mercredi 4 – 16h
Résidence Roger-Meffreys : **atelier sophrologie** (ouvert à tous)

jeudi 5 – de 14h à 15h30
Résidence Roger-Meffreys : **café des aidants**, le domicile, quels aménagements et aides possibles

vendredi 6 – de 16h à 19h30
Place de la république : **les Vendredis Artisans et Gourmands**

samedi 7 – 15h
Laussy : **spectacle de magie** avec les *Two Men Chauds*

samedi 7 – 20h
Laussy : **spectacle d'hypnose**

du lundi 9 au vendredi 13
Festival « **Vivons ensemble avec nos différences** »

mardi 10 – 20h
Les mardis du Laussy : cinéma

mercredi 11 – 15h
Résidence Roger-Meffreys : **loto** (ouvert à tous)

samedi 14 – 19h
Laussy : **loto** du SC Gières

samedi 14 et dimanche 15
Salle des fêtes : **« Fêtons » Bernard Lavilliers**

dimanche 15 – à partir de 8h
1er tour des élections municipales

mardi 17 – 20h
Les soirées du Laussy : ***L'amour est déclaré*** (comédie)

mercredi 18 – 16h
Résidence Roger-Meffreys : **atelier sophrologie** (ouvert à tous)

dimanche 22 – à partir de 8h
2e tour des élections municipales

Contes du Dauphiné, histoires drôles et autres fadaises
par la Comédie du Dauphiné

Des nouvelles fraîches du Dauphiné (ou presque) !

Photo Stéphane Couchet

« Voilà, Aimé Maudru et son neveu Désiré vont venir vous conter, vous narrer, bref... vous dire des histoires dauphinoises du temps passé, de « passé un temps » et même des fadaises du temps présent. Si ça se trouve, on va rire encore des bêtises humaines et de la sagesse de nos grands-pères agriculteurs ou l'inverse... À tout de suite, »

Serge Papagalli.

Durée 1h30 • Dès 12 ans

Tarif : plein **31 €** | réduit **27 €** | abonné **21 €**

LE rendez-vous !

Les vœux de la municipalité avec la Sonnantine

Les vœux de la municipalité aux Giérois se tiendront le **vendredi 23 janvier, à 19h30 au Laussy**. Après le traditionnel discours du maire, c'est le chœur de la Sonnantine qui viendra chanter. Cette année, la chorale a construit son programme autour du thème : *« j'envoie valser »*. Le spectacle sera suivi d'un temps convivial. La cérémonie est ouverte à tous, dans la limite des places disponibles.

vendredi 23 janvier, 19h30 au Laussy